

¹Freiner le nombre d'électriciens étrangers

Berne - Le Conseil fédéral veut relever les exigences pour être reconnu par la profession. Le but est de limiter l'augmentation du nombre de monteurs étrangers.

Pour lutter contre l'augmentation d'installateurs-électriciens étrangers, les exigences pour être reconnu comme tel seront relevées à partir du 1er janvier 2018. Le Conseil fédéral a adopté mercredi la révision de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension.

Le gouvernement a jugé nécessaire d'adapter le texte, entré en vigueur en 2002, afin de répondre à l'évolution du secteur. L'installation de panneaux solaires ou d'ascenseurs devient toujours plus spécialisée, technique et soumise à la pression économique, notamment à cause du « regain d'activité de professionnels installés à l'étranger », écrit-il dans son rapport.

Par ailleurs, l'utilisation de nouveaux matériaux et d'outils nécessite de revoir les règles de sécurité. Finalement, les outils, toujours plus techniques, impliquent que le personnel doit constamment se former. L'ordonnance impose à présent le perfectionnement continu des travailleurs.

Formation plus élevée

Pour obtenir une autorisation de travailler, les entreprises étrangères devront s'assurer que leur personnel soit formé aux dernières techniques et que sa formation continue soit assurée.

Pour pouvoir faire des travaux sur des installations spéciales, comme des panneaux solaires, des enseignes lumineuses ou des dispositifs d'alarme, il faudra également disposer d'une formation spécifique ainsi que de trois ans de pratique.

L'ordonnance règle également les cas de sous-traitance. Une entreprise ne pourra faire réaliser des travaux d'installation à un travailleur ou une entreprise externe que ce si ces derniers disposent des qualifications requises. Le contrôle et la responsabilité des travaux réalisés incombent uniquement à la première entreprise.

Finalement, la révision serre la vis concernant le contrôle des installations posées, notamment la formation des personnes autorisées à effectuer ces contrôles. (ats/nxp)

¹24heures le 23.08.2017

<https://www.24heures.ch/suisse/freiner-nombre-electriciens-etrangeurs/story/15312685>